

COALITION

pour le contrôle des armes / for Gun Control

www.guncontrol.ca

Vingt ans après la tuerie de Polytechnique : le contrôle des armes compromis

Le 6 décembre 1989, un homme armé est entré dans une école d'ingénieurs, il a séparé les hommes des femmes pour ensuite tirer à bout portant sur les femmes en tuant 14 et en blessant 13 autres, cela en 22 minutes à l'École Polytechnique de Montréal.

Ces morts insensées ont été l'élément déclencheur pour que naisse le mouvement canadien pour améliorer le contrôle sur les armes à feu; mouvement porté à bout de souffle par les familles des victimes, des étudiants, des organisations du domaine de la santé et de la sécurité publiques, des groupes de femmes et des individus d'un bout à l'autre du pays.

En 1991, le projet de loi C-17 a amélioré les normes d'inspection et a banni certaines armes militaires tout en renforçant les règles d'entreposage des armes. En 1995, le projet de loi C-68 exigeait que chaque propriétaire d'arme obtienne un permis, que toutes les armes à feu soient enregistrées, en plus d'ajouter des armes d'assaut et des armes de poing à la liste de celles qui étaient déjà bannies. Les experts en santé publique ont acclamé la Loi qui soutenait leurs efforts à réduire les taux de suicides et de blessures. Les policiers l'ont accueilli comme un outil précieux pour combattre le crime.

Tous les fusils peuvent causer la mort et un fusil placé entre de mauvaises mains est dangereux. Tous les propriétaires d'armes doivent avoir un permis et tous les fusils doivent être enregistrés.

Suzanne Laplante-Edward, mère d'Anne-Marie Edward tuée le 6 décembre 1989, décrit cette Loi comme un monument à la mémoire des victimes. Mais la Loi est beaucoup plus qu'un symbole. Il existe des preuves que le contrôle et le registre des armes fonctionnent au Canada, par exemple :

- Il y a eu une baisse importante des décès et blessures par arme à feu : comparativement à 1995, 300 personnes de moins meurent par arme annuellement.
- Les meurtres avec des carabines et des fusils de chasse, incluant les homicides conjugaux, ont diminué de façon majeure.
- Une étude récente de Statistique Canada sur la violence familiale indique que les meurtres d'épouses/d'époux par armes ont diminué de deux tiers depuis que la Loi existe, alors que le nombre de meurtres d'épouses/d'époux sans arme est resté le même.

Mais 20 ans après la tuerie de Polytechnique, le contrôle des armes est compromis. Le Premier ministre Stephen Harper et le Parti conservateur ont promis de révoquer l'enregistrement obligatoire des armes d'épaule. Après plusieurs essais infructueux, la Chambre des communes a adopté en deuxième lecture le projet de loi d'initiative parlementaire C-391 le 4 novembre dernier. Le projet de loi C-391 est un projet de loi du gouvernement présenté comme un projet de loi d'initiative parlementaire. Une campagne bien orchestrée par le Parti conservateur et ses alliés, calquant les méthodes du lobby des armes américain, a ciblé de façon calculée des députés de l'opposition représentant des circonscriptions rurales. Vingt et un députés membres de l'opposition, dont 12 néo-démocrates, 8 libéraux et un député indépendant) ont voté avec le gouvernement conservateur. Le projet de loi sera examiné devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale avant de retourner en troisième lecture et d'être envoyé devant le Sénat, s'il est accepté.

Le projet de loi C-391 propose de révoquer l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse, une procédure gratuite qui n'a besoin d'être faite qu'une seule fois et qui est nécessaire, car l'enregistrement :

- Responsabilise les propriétaires d'armes et consolide les dispositions de la loi sur les armes à feu. Il rend aussi plus difficiles les achats par un intermédiaire et la vente illégale d'armes par leur propriétaire en règle.
- C'est un outil essentiel qu'utilisent les policiers quand **ils prennent des mesures préventives et qui donne plus de poids aux ordonnances d'interdiction**. Les corps policiers utilisent ce système pour s'assurer que si une personne se trouve en situation critique, on lui retirera ses armes.
- Contribue aux enquêtes policières. À cet égard, deux hommes ont été identifiés et accusés de complicité dans le meurtre de quatre agents de la GRC à Mayerthorpe, en Alberta, en partie grâce à une arme enregistrée qui avait été abandonnée sur la scène du crime.
- Permet à la police de départager les armes en règle des armes illégales. Sans information au sujet des propriétaires d'armes en règle et des armes qu'ils possèdent, les agents de police ne peuvent accuser quelqu'un de possession illégale d'une arme à feu.
- Facilite le travail de dépistage des armes par les policiers et conséquemment les enquêtes sur la contrebande.
- Diminue la possibilité que des armes détenues légalement soient détournées vers le marché noir.

De nombreux groupes s'opposent au projet de loi C-391, parmi ceux-ci : l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des policiers, l'Association canadienne des médecins d'urgence, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, le YWCA du Canada, le Congrès du travail du Canada, les Travailleurs canadiens de l'automobile, l'Association pour la santé publique de l'Ontario, l'*Alberta Council of Women's Shelters*, la Fédération des femmes du Québec et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale.

Le 6 décembre, plusieurs Canadiens verseront des larmes et porteront des rubans blancs en mémoire des victimes. Mais comme l'a dit Suzanne Laplante Edward, nous avons besoin de bien plus que des mots et des rubans blancs. Nous avons besoin d'actions. Vingt ans après la tuerie de Polytechnique, le contrôle des armes est compromis.